



07 68 05 15 63

Quimper, le 08.01.2023

ET SI ON EN PARLAIT ?

LE TRAVAIL EN 12H ...



Règlementairement, cette organisation ne peut être mise en place que : « Sur décision du chef d'établissement après avis du CSE, lorsque les contraintes de continuité du service public l'exigent en permanence ».

Concrètement, la Direction se défend systématiquement de porter tout projet d'organisation en 12h et renvoie l'initiative de ces organisations aux équipes, qui en seraient demandeuses, ou à des projets médicaux. **Tiens, Tiens comme c'est du déjà entendu !**

La Direction a l'obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé des agents. Comment porter un projet de réorganisation en 12 heures alors que les exigences réglementaires ne sont pas remplies et que de nombreuses études scientifiques (notamment une étude récente, française, à l'Assistance Publiques des Hôpitaux de Marseille *) mettent en évidence les conséquences nocives pour la santé de telles organisations de travail ?

La Direction ne fait pourtant pas l'impasse sur les économies, en terme de postes, que ces organisations permettent (5 à 7% d'économies sur les effectifs)...

Des projets médicaux sont régulièrement mis en avant pour justifier la mise en place des 12h. Cette organisation aurait pour but d'améliorer les prises en charge des patients. Quelles sont les études ou les consensus médicaux qui confirment cette hypothèse ?

Aucune.

Comme de nombreux autres effets délétères, l'augmentation du risque d'erreurs après la 9^{ème} heure de travail est, elle, démontrée. Ce risque est même doublé après la 11^{ème} heure.

Nous n'ignorons pas les arguments légitimes des agents qui souhaitent travailler en 12 h : plus de temps libre, des économies sur les coûts des transports, l'espérance de ne plus être rappelé sur les repos...

Ces « avantages » tiendront-ils leurs promesses avec le temps et si oui, en valent-ils le prix (en terme de santé et d'espérance de vie en bonne santé, ...) ? Qu'en sera-t-il lorsque les conditions de travail et les trames de planning alléchantes ne seront plus respectées ? **60h par semaine comme on a pu le voir dans des équipes en 12h au sein de notre établissement...**



* Etude Amadeus publiée le 03.08.2023. Article Infirmiers.com en lien vers les conclusions de l'étude en scannant ce QR Code

